

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 468.1-2023

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, a adopté le règlement numéro 468.1-2023 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 468.1-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 468-2013 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 846 000 \$ VISANT LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LE RANG ENFANT-JÉSUS, REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE QUARANTE (40) ANS AFIN D'AJOUTER DES MATRICULES À L'ANNEXE B

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 16 janvier 2024.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 22^E JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

La greffière adjointe,



Nicole Richard